

Naissance de l'idée européenne

Naissance de l'idée européenne, comment elle s'est développée au fil des siècles, quels philosophes, écrivains et juristes ont théorisé le rapprochement des peuples d'Europe.

Les vertus guerrières depuis l'Antiquité connue ont toujours été valorisées, et l'Europe a été longtemps une juxtaposition d'états rivaux, un continent ravagé par les guerres. D'une façon générale le pouvoir personnel des rois était lié à la guerre, la paix est dangereuse pour un régime autocratique.

Un Monarque, pour être qualifié de « Grand », doit avoir de grands talents pour la guerre ; **La Bruyère** : C'est un Souverain absolu qui, « *sait déclarer la guerre, qui sait vaincre et user de la victoire* » ; Sa notoriété se reconnaît à son habileté à lancer et à conduire une guerre, davantage qu'au souci de l'éviter à ses sujets.

Mais alors que pendant longtemps la paix ne désignait que l'état transitoire entre deux guerres il va se produire **une lente maturation de l'idée de paix** « **le contraire de la guerre ce n'est pas la paix, c'est la rencontre** » et on peut dire que l'Europe s'est construite sur ce regard là.

3 personnalités qui ont contribué à inventer ce mode de pensée inédit.

Henri IV (1553 – 1610) et son **Grand Dessein** . Son règne se passe à un moment particulier, c'est lui qui mettra fin aux guerres de religion qui ont ravagé la France pendant 36 ans entre 1562 et 1598 . Dès 1589 il réfléchit à la création d'une **Confédération chrétienne européenne** au sein de laquelle un **Sénat** aurait permis de résoudre les conflits entre États.

Laissons la parole à son ministre Sully

« un système politique par lequel on pouvait partager et conduire toute l'Europe comme une famille. » « Le profit qu'on leur assure (aux états), outre le bien inestimable de la paix, surpasse de beaucoup la dépense à laquelle on les engage. » C'était le bien de toute la chrétienté qu'il voulait faire, et d'une manière si solide, que rien à l'avenir ne fût capable d'en ébranler les fondements.

[...] le roi conçoit ce projet, et il consulte la reine d'Angleterre Élisabeth I afin d'y associer un souverain européen. Elle fut immédiatement séduite.

[...] *Je la trouvai fortement occupée des moyens de faire réussir ce grand projet ; et malgré les difficultés qu'elle imaginait dans ces deux points principaux : **la conciliation des religions et l'égalité des puissances** elle me parut ne point douter qu'on ne pût le faire réussir.*

On assiste là à l'idée naissante d'une paix que l'on voudra « perpétuelle » en Europe, partagée par ces 2 souverains.

Son projet inspira ,120 ans plus tard, celui de l'abbé de Saint-Pierre au XVIII^e siècle,

Charles Irénée Castel de Saint-Pierre (1658-1743) « projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe » publication 1713-1717

Ayant acheté la charge de premier aumônier de Madame, princesse palatine, belle-sœur de Louis XIV et mère du futur Régent, il put, pendant vingt ans, observer à Versailles la vie politique, constater les méfaits intérieurs et extérieurs de l'absolutisme royal .

En plaçant son projet dans le sillage de celui d'Henri IV l'abbé de Saint-Pierre propose d'instaurer une « **Union européenne** » de dix-huit États chrétiens . Il fit paraître en 1713 puis en 1717 les trois volumes de son *Projet destiné à « proposer des moyens de rendre la paix perpétuelle entre tous les États chrétiens »*

Il faut savoir que même au sein du siècle des Lumières, la valorisation de la paix n'a pas été chose facile. Il aura fallu, pour que naisse un discours philosophique sur l'idée de paix perpétuelle, (Montesquieu, Rousseau, Voltaire..) , pour comprendre **philosophiquement ce que « européen » veut dire** qu'apparaisse une analyse philosophique d'importance et que s'élève une **dénonciation morale de la guerre** qui était loin d'aller de soi ; il aura fallu encore que cette même dénonciation, une fois largement reprise et admise, laisse place aux **constructions institutionnelles, juridiques et politiques de la paix.**

C'est sur ce point que le « *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe* », de l'abbé de Saint-Pierre, a marqué un progrès décisif.

- Principes de l'alliance perpétuelle

- Le premier des cinq articles y figurant institue entre les Souverains signataires une « **alliance perpétuelle** » « *durant tous les siècles à venir* »,

- deuxième article : les États contribuant à **proportion de leurs revenus** aux dépenses

communes de l'alliance.

- Le troisième article institue **le renoncement définitif à la force armée pour la résolution des conflits**. En cas de différend, une Assemblée générale perpétuelle (ou Diète Européenne) devient le lieu d'une **médiation** opérée par le reste des Alliés en vue d'une conciliation décidée à **la pluralité des voix**.

- Le quatrième article stipule que si une puissance condamnée refuse de s'incliner devant le jugement d'arbitrage, « la Grande Alliance armera **et agira contre elle offensivement** »

On contraindra donc par la force cet État à respecter la décision commune .

- Le cinquième article prévoit enfin qu'aucun changement ne peut être apporté à ces articles fondamentaux **sans l'accord unanime des États**.

C'est donc un **cadre juridique totalement inédit** proposé par l'auteur avec le recours systématique à **un arbitrage collectif**.

- Inclus aussi la prospérité par l'union économique et commerciale.

Ces principes requièrent une prise de conscience par les états du caractère intimement mêlé de leurs intérêts propres et de l'intérêt public, une capacité à s'élever au niveau fédératif, à l'intérieur duquel chaque État conserve sa souveraineté tout en se plaçant sous le regard d'États alliés.

Ces textes ont contribué à **inventer un mode de pensée inédit**. Penser la guerre, concevoir une « **paix perpétuelle** » **était impensable avant eux**, car la paix ne désignait que l'état transitoire entre deux guerres ; elle **deviendra au moins concevable** après.

Ce projet, fortement diffusé en Europe, a irrigué la réflexion philosophique, juridique et politique du XVIII^e siècle.

Kant, « Projet de paix perpétuelle » publication 1795

Les pères fondateurs de l'Europe ont adoptés les objectifs et les principes des philosophes français des Lumières, mais pour la mise en œuvre ils adoptèrent la démarche suggérée par le philosophe allemand Emmanuel Kant.

« **Vers la paix perpétuelle** » est un essai philosophique d'Emmanuel Kant publié en 1795.

Sa réflexion est le prolongement de l'essai de l'abbé de Saint-Pierre ; Kant y formule un certain nombre de principes nouveaux destinés à créer les conditions d'une « paix perpétuelle »

« *L'état de paix n'est pas un état de nature, lequel est au contraire l'état de guerre, c'est pourquoi il faut que l'état de paix soit institué* », idée que la paix a besoin d'un cadre juridique pour se construire, elle n'est pas un « vide » entre 2 guerres. La guerre devient ainsi un **sujet de veto moral**, la paix un impératif elle **se construit et ne se décrète pas**, elle devient **un devoir politique**.

2ème idée : c'est la **constitution républicaine qui fait l'unité d'un peuple**, une unité politique par delà les identités pré-existantes, les conceptions ethnicistes, nationalistes du peuple : « **patriotisme constitutionnel** » qui fabrique une culture commune basée sur un mode de gouvernance démocratique, l'universel n'est pas l'uniformité, respect mais distance de la diversité.

E.Kant soutient des arguments **d'ordre juridique et non des principes moraux**. Les 1ers fondements philosophiques **d'un droit international** trouvent leurs origines dans ce texte.

Voici les principaux articles donnés par Kant pour la construction progressive de la paix perpétuelle :

- pour rendre possible l'association des Etats, Kant suggère de réformer les Etats de l'intérieur, en leur faisant adopter une constitution républicaine, il affirme que **seule la république est un régime de droit, car il suppose la séparation du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif**. Si le peuple est associé au pouvoir, il ne peut vouloir la guerre car il devrait en subir les conséquences.
- le droit des gens doit être fondé sur un **fédéralisme d'états libres**; pour garantir sa sûreté, chacun d'eux peut et doit exiger des autres qu'ils entrent avec lui dans une constitution analogue à la constitution civile, où les droits de chacun puissent être assurés. Ce serait une *fédération de peuples*.
- les hommes doivent être considérés à la fois comme citoyens de leur propre état et citoyens européens, le **droit cosmopolitique**.

L'abbé de Saint Pierre dans son traité de 1713 préconisait la constitution d'une « société permanente de l'Europe », *constituée des États souverains se pliant volontairement à des arbitrages en cas de différends* .

Kant va plus loin, insiste sur **l'instauration d'un seul droit généralisé à l'ensemble des relations humaines et interétatiques**, condition obligatoire afin de garantir une paix durable, une **confédération mondiale de fédérations continentales**.(l'unité politique du genre humain) *rien de moins..*

Capacité à limiter le pouvoir des états au nom des « intérêts de l'humanité » ; la nation comme horizon et l'intérêt national comme moteur cessent d'être pertinents.

*Aujourd'hui création de **la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour pénale internationale de Justice**, procédures internationales en cours contre l'invasion de l'Ukraine. **Aspiration « trans-nationale »** la nation n'est pas niée, elle cesse d'être le territoire exclusif de ses dirigeants. Réussit à assigner en justice les chefs d'états. (Pinochet en Angleterre, Hissène Habré au Sénégal)*

- un **État est une « personne morale »** , il rejette l'idée d'ingérence et s'oppose à ce qu'un État s'immisce de force dans la constitution et le gouvernement d'un autre,

- pour le philosophe, les échanges économiques sont un moyen efficace de rapprocher les nations car elles y trouvent des intérêts mutuels et sont peut être la meilleure garantie de paix.

Voilà, au travers de ces 3 personnalités comment l'idée de l'Europe s'est peu à peu construite et a pris forme.

Ajoutons **St Simon**. A la veille du Congrès de Vienne de 1815, il publie un texte intitulé « *De la réorganisation de la société européenne ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique en conservant à chacun son indépendance nationale.* »

« **Le Rhin** » de Victor Hugo

Victor Hugo « Le Rhin » 1842-45 (*recueil de lettres envoyées à un ami*)

Plaidoyer de **l'amitié entre les peuples français et allemand**. La France et l'Allemagne sont existentiellement l'Europe, **l'alliance de la France et de l'Allemagne c'est la constitution de l'Europe**. Pour Hugo, la prospérité de l'Europe dépend de la concorde des deux États assis aux rives du Rhin : Il faut, pour que l'univers soit en équilibre, qu'il y

ait en Europe, « *comme la **double clef de voûte du continent**, deux grands États du Rhin, l'un septentrional et oriental, l'Allemagne, l'autre, méridional et occidental, la France* »
« *Ils sortent des mêmes sources ; ils ont lutté ensemble contre les Romains ; ils sont frères dans le passé, frères dans le présent ; frères dans l'avenir.* »

L'histoire de la Communauté européenne depuis 1945

Les événements clés qui ont conduit à la création de l'Union européenne telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Après la Seconde Guerre mondiale (1945-1950) : Après la destruction et le chaos de la Seconde Guerre mondiale, les dirigeants européens ont cherché des moyens de prévenir de futurs conflits. **Les actions entreprises doivent toucher au premier chef la France et l'Allemagne.** » En 1950, le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman propose aux Européens, (six pays : la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg) de se rassembler autour **d'un marché commercial et monétaire commun**. Cette idée sera le prélude du **Traité de Paris de 1951** pour instaurer la **Communauté européenne du charbon et de l'acier**, qui visait à intégrer les industries clés de la France et de l'Allemagne, rendant une guerre entre ces deux pays économiquement impossible.

En **1957**, les mêmes pays ont signé **les traités de Rome**, établissant la **Communauté économique européenne (CEE)** et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), jetant ainsi les bases de l'intégration européenne.

Élargissement et approfondissement (1970-1990) : Au cours des décennies suivantes, la Communauté européenne a connu **plusieurs élargissements**, avec l'adhésion de nouveaux membres, notamment le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark en 1973, suivis par la Grèce en 1981, puis par l'Espagne et le Portugal en 1986. Pendant cette période, l'accent a également été mis sur le **renforcement des politiques communes, telles que la politique agricole commune et la création d'un marché unique**.

Les Traités de Maastricht et Amsterdam (1990-2000) : Les années 1990 ont été marquées par des développements majeurs, notamment la signature du traité de Maastricht en **1992**, qui a créé **l'Union européenne en tant qu'entité politique**,

économique et monétaire. L'UE a établi **une citoyenneté européenne, des politiques étrangères et de sécurité communes, ainsi qu'une coopération renforcée dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.** Le traité d'Amsterdam en 1999 a poursuivi ce processus d'intégration en renforçant les institutions de l'UE et en élargissant ses compétences.

Élargissement et introduction de l'euro (2000-2010) : Au tournant du siècle, l'Union européenne a connu une **nouvelle vague d'élargissement** avec l'adhésion de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale en 2004, suivie de la Bulgarie et de la Roumanie en 2007. **En 2002, l'euro est devenu la monnaie unique** de plusieurs États membres, marquant une étape majeure vers l'intégration économique.

Défis et crises (2010-2020) : La période récente a été marquée par une série de défis, **notamment la crise de la dette dans la zone euro, les tensions migratoires, le Brexit et la montée du populisme dans certains pays membres.** Ces événements ont mis à l'épreuve la solidité de l'Union européenne et ont conduit à des débats sur son avenir et sa direction.

Vers l'avenir : Malgré les défis, **l'Union européenne continue de progresser,** avec un accent accru sur **la coopération en matière de sécurité, de défense** et de transition vers une **économie plus verte.** L'UE cherche également à renforcer sa résilience face aux crises futures tout en **préservant les valeurs de démocratie, d'État de droit et de droits de l'homme qui sont au cœur de son projet**

Dominique Binot Courtois

3 avril 2024